

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/006/2009 – ÉFAI

5 mai 2009

AU 119/09 Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion

YÉMEN **Qassim Askar Jubran (h), militaire à la retraite et ancien ambassadeur du Yémen**
Ahmad Muhammad Ba Muallam (h)
Fadi Baoom (h)

Qassim Askar Jubran, Ahmad Muhammad Ba Muallam et Fadi Baoom sont actuellement détenus au secret ; ils risquent d'être torturés ou de subir d'autres formes de mauvais traitements. Selon des informations non confirmées, ils seraient détenus à la prison de la Sécurité politique à Sanaa, la capitale. Amnesty International craint que ces hommes ne soient privés de liberté uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et de réunion. Si tel était le cas, il s'agirait de prisonniers d'opinion.

Ahmad Muhammad Ba Muallam et Fadi Baoom ont été arrêtés respectivement les 15 et 18 avril 2009 à Al Mukalla, une ville de la région côtière de l'Hadramaout, dans la partie sud du Yémen. Qassim Askar Jubran, militaire à la retraite et ancien ambassadeur du Yémen, a été arrêté le 16 ou le 17 avril dans la ville d'Aden.

Amnesty International ne connaît pas les raisons exactes de l'arrestation et du placement en détention de ces hommes, mais ceux-ci auraient été visés en raison de leur lien avec une coalition de groupes politiques appelée Mouvement du sud et qui, selon le gouvernement yéménite, appelle à l'indépendance de la partie sud du pays. Qassim Askar Jubran et Ahmad Muhammad Ba Muallam seraient des figures importantes du Mouvement du sud. Fadi Baoom est le fils de Hassan Baoom, qui est également considéré comme un personnage de premier plan dans ce mouvement.

Le Mouvement du sud serait à l'origine de manifestations qui se sont déroulées dans les gouvernorats du sud au cours de la période précédant le 27 avril 2009, date marquant le quinzième anniversaire du début de la guerre civile qui a opposé le gouvernement yéménite de Sanaa aux séparatistes du sud en 1994. En réaction aux récentes manifestations, le gouvernement a déployé des forces de sécurité dans un certain nombre de villes et de villages. Selon les informations reçues, des affrontements armés ont eu lieu dans certaines régions, faisant des morts et des blessés des deux côtés.

Le 4 mai, les autorités auraient saisi chez des revendeurs les exemplaires d'environ six journaux car ces derniers étaient soupçonnés d'exprimer des points de vue favorables à la sécession du sud dans leurs articles concernant les manifestations. L'un de ces journaux, *Al-Ayyam*, un quotidien en langue arabe dont le siège se trouve à Aden, aurait également vu ses locaux encerclés hier par les forces de sécurité, et la distribution de certains de ses exemplaires aurait été empêchée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le sud du Yémen, des manifestations ont lieu de manière sporadique depuis environ deux ans. Elles ont commencé par les protestations de militaires à la retraite originaires du sud, qui expriment de manière croissante leur préoccupation quant au fait qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les militaires du nord du pays en matière d'emploi, de salaires et de pensions de retraite. La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY), communément appelée Yémen du Sud. Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY et de la République arabe du Yémen (RAY), communément appelée Yémen du Nord, ont été rassemblées en une seule armée,

celle de la nouvelle République du Yémen. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1994, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, affirment subir des discriminations par rapport aux soldats qui avaient fait partie de l'armée de la RAY. Le Mouvement du sud semble avoir émergé à la suite de ces manifestations.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Qassim Askar Jubran, Ahmad Muhammad Ba Muallam et Fadi Baoom soient protégés contre toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements et qu'ils soient autorisés dans les meilleurs délais à être régulièrement en contact avec les avocats de leur choix et leurs proches, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- faites-leur remarquer que, si ces hommes étaient détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion sans avoir eu recours à la violence ni prôné son usage, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et appellerait à leur libération immédiate et sans condition ;
- priez les autorités de révéler publiquement la nature des charges éventuellement retenues contre ces personnes et engagez-les à veiller à ce que toute procédure judiciaire engagée à leur encontre soit conforme aux normes internationales d'équité ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'un certain nombre de journaux aient été pris pour cibles uniquement parce qu'ils ont publié des articles sur les manifestations.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic of Yemen
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Procureur général :

His Excellency 'Abdullah al-'Ulufi
Office of the Attorney General
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 137 4412

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Mutaheer Rashad al Masri
Ministry of the Interior
Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 332 511

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 444 833

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 JUIN 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.